

LE COURRIER DE ROANNE

RÉDACTEUR EN CHEF,
A. MAUDUIT.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDACTION :
A Roanne, im-
Préfecture, pr.

ABONNEMENTS :

Un an, 10 fr. — Six mois 5 fr. 50 c.
Les abonnements datent du 1^{er} de
chaque mois, et sont payables d'avance.

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

INSERTIONS :
Réclames, la ligne, 25 c.
Annonces, la ligne, 15 c.
Réduction dans le cas où l'annonce ou
réclame serait répétée plusieurs fois.

Les lettres qui nous sont adressées relativement aux irrégularités électorales commises, ne pourront être insérées dans le Courrier de Roanne qu'autant qu'elles seront lisiblement signées, et accompagnées de l'adresse du signataire.

La vente sur la voie publique nous ayant été refusée par M. le Préfet de la Loire, le COURRIER DE ROANNE continuera à se vendre chez les Libraires.

BULLETIN POLITIQUE

En 1857, l'opposition législative comptait 5 membres ; en 1863, le nombre des opposants s'éleva à 32 ; les élections de 1869 viennent de le porter à 93. Cette progression hardie montre tout le chemin parcouru en douze années.

Des huit millions d'électeurs qui en 1852 ont abous le coup d'Etat et acclamé l'Empire, quatre millions sont descendus dans la tombe ; ils ont été remplacés par une jeune génération qui, tout en acceptant ce qui est, en respectant les personnes, veut d'autres lois et d'autres institutions. N'ayant pas été vaincue en 1851, elle s'indigne d'être soumise au régime des vaincus. Elle ne rêve ni désordres ni bouleversements, mais elle veut la liberté et les conséquences économiques et sociales qui en découlent.

Tant que la démocratie a été en minorité, il a été facile d'étouffer sa voix, à l'aide du bâillon administratif. Mais les temps sont changés. Si, aux récentes élections, les candidatures officielles ont réuni quatre millions de suffrages, l'opposition en a rallié trois millions et demi. La majorité gouvernementale est donc des plus minimes, et encore si l'on tient compte de l'énorme pression administrative et de l'intimidation exercée sur les campagnes, si l'on se rappelle que beaucoup de candidats officiels, sous peine de non-réussite, ont été forcés d'arborer le drapeau de la liberté et de saupoudrer leurs circulaires de promesses libérales, on conviendra sans peine que cette majorité gouvernementale, si faible qu'elle soit, est purement fictive.

C'est donc une révolution pacifique qui s'est opérée, mais une révolution sérieuse, irrésistible. Miné par ses propres fautes, par les emprunts ruineux, par les expéditions lointaines, le gouvernement personnel est en train de faire progressivement place au gouvernement de la nation par elle-même.

Après une épreuve de dix-huit années, on revient à cette formule si facile à appliquer : Pour bien régner il faut gouverner le moins possible.

Sans doute la Force est un puissant moyen d'action. Mais pour peu qu'on ait étudié les lois

de la mécanique, on sait que les Résistances passives viennent insensiblement à bout des Puissances les plus fortes. C'est l'histoire de toutes les monarchies ; c'est l'histoire de toutes les dictatures.

Il ne manque cependant pas de gens autour de l'Empereur qui lui conseillent de supprimer les réformes libérales du 19 janvier, et de répondre au verdict populaire par une sorte de second coup d'Etat.

Insensés qui se croient encore au lendemain du 2 décembre, et qui ne voient pas que la France a marché depuis !

Pour provoquer une réaction funeste, ils appellent à leur aide cet éternel spectre rouge, qu'on ferait bien cependant de reléguer aux accessoires, après toutes les bêtises qu'il a fait commettre. Ils commentent, avec force larmes dans la voix, les troubles qui viennent d'avoir lieu à Paris, à Bordeaux, à Nantes.

Mais tous ces troubles sont dus aux maladresses de la police. Partout où elle a eu la sagesse de ne pas intervenir, les manifestations se sont accomplies au milieu du plus grand calme.

Voyez ce qui s'est passé à Versailles, à Limoges, au Havre, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Simon, Lecesne, ont été acclamés, presque portés en triomphe. Aucun tricolore n'est intervenu, aussi la foule est rentrée tranquillement chez elle, sa petite manifestation faite.

A Nantes, à Bordeaux, les troubles ont été plus sérieux. Mais là, les esprits étaient justement surexcités de ce que, grâce au morcellement électoral, le vote des campagnes avait annulé le vote des villes. Au lieu de laisser le mécontentement s'étendre de lui-même, on crut devoir employer des mesures répressives : On mit en ligne les sergents de ville ; on fit avancer la troupe ; on exécuta des charges de cavalerie. Plusieurs personnes furent renversées, d'autres furent blessées. Force resta à la loi. Mais à quoi bon avoir semé des ressentiments et déchaîné des colères, quand il était si facile de tout éviter ?

A quoi bon s'obstiner à faire croire à l'existence d'un vaste complot contre la sûreté de l'Etat ? Est-ce utile ? est-ce adroit ? et n'avons-nous pas raison de dire que les plus grands ennemis de l'Empire sur les préfets à poigne et les ministres trop zélés.

A. MAUDUIT.

Le Journal officiel du 11 juin publie le décret suivant :

NAPOLÉON, etc.,

Vu l'article 46 de la constitution ;

Considérant qu'il convient de réunir le Corps législatif pour la vérification des pouvoirs des députés élus,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Le Corps législatif est convoqué

grosse. En somme, le monde sera monde et toujours et partout.

Si vous étiez venu à Nevers il a quelque dix ans, vous auriez vu à droite, sur la place Saint-Sébastien, les deux panoneaux de maître Moulinet, docteur en droit et notaire en la capitale du Nivernais : les deux plaques de cuivre doré, semblables à la boucle d'une gigantesque ceinture, attireraient tous les gens de Poungues, de Fourchambault, de Plagny, de Marzy, de Sarmoise et des environs. Maître Moulinet père avait été fort estimé et point voleur ; sa fortune acquise tout doucement s'élevait, à sa mort, à huit cent mille francs bien trébuchants et au bon titre. Son fils, Anatole, avait fait ses études au collège de Nevers, son droit à Dijon ; c'était ce que l'on appelle un sujet distingué. Tout jeune encore, il avait été clerc en l'étude Moulinet avant d'en être le patron ; il était d'un caractère bon et faible, et n'avait jamais porté de lunettes jusqu'à son jour où, épousant Hermance Léry, il dut se mettre à cheval sur le nez une armature chargée de verres ; sa femme l'avait contraint à s'ajouter cette annexe indispensable, selon elle, à la profession.

— D'ailleurs, votre père en portait, disait-elle, et les lunettes, chez un notaire, sont des armes parlantes. Un notaire ne voit-il pas plus clair avec des lunettes que le commun des martyrs avec ses yeux ?

On avait jase dans la ville de l'apparition des lunettes, et ce fut une révélation sur l'intérieur des nouveaux conjoints.

Si M. Moulinet portait des lunettes, madame Hermance Moulinet portait la culotte. Elle était sèche, acariâtre, du même âge qu'Anatole ; marchant comme une pie et ornée d'une langue aussi acérée que la lancette du docteur Velpéau.

Sa tenue était irréprochable ; son élégance la faisait ranger parmi les femmes notables du pays. Elle offrait souvent le pain bénit, et l'évêque venait dîner chez elle.

Le jour où, pour son malheur, Anatole serra les doux liens d'une union mal assortie, tout changea dans la maison de Moulinet.

Madame Moulinet mère fut envoyée aux Tilleuls, domaine que possédait le notaire, du chef de sa femme ; les meubles, ces pauvres vieux meubles qui

en session extraordinaire pour le 28 juin présent mois.

Art. 2. — Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 9 juin 1869.

NAPOLÉON.

PAR L'EMPEREUR :

Le Ministre d'Etat,

E. ROUHER.

Les sévérités contre la presse se multiplient. Le Réveil, le Rappel, l'Opinion Nationale, ont été saisis.

MM. Quentin, Cournot, Caron, Morel, Bocquet, rédacteurs du Réveil, Laferrière, Arthur Arnould, Meurice, Vacquerie, rédacteurs du Rappel, Le-français, Brionne, Ulysse, Parent, etc., etc, ont été arrêtés sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat. — On a arrêté également les membres des comités Rochefort et Raspail.

Des troubles assez sérieux ont éclaté à Paris, dans la soirée du 10. — Les principaux rédacteurs du Siècle, de l'Electeur et du Gaulois, ont été cités devant le juge d'instruction.

A. MAUDUIT.

ENCORE LES 45 CENTIMES.

Dans la récente campagne électorale, l'une des principales armes dont se soit servie l'administration pour nous combattre, est le fameux impôt des 45 centimes. Nous avons déjà dit, à plusieurs reprises, notre pensée au sujet de ce genre de polémique. Aujourd'hui nous trouvons, dans une circulaire de M. Crémieux, ex-ministre de la justice sous la République, de nouveaux arguments, vigoureux et indignés, et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Puissent les habitants des campagnes en faire leur profit !

J'ai créé l'impôt des 45 c. Comment on ose encore évoquer ce ridicule et misérable reproche ! Mais quand la République a dû céder la place à l'Empire vainqueur, l'impôt payé annuellement par la France était de 1 milliard 500 millions ; l'impôt que vous payez aujourd'hui est de 2 milliards 300 millions ! Et l'on répand encore dans les campagnes, que l'on écrase d'impôts, le reproche contre moi d'avoir contribué à la création de l'impôt des 45 c. !

Mais puisque cet impôt était si effroyable, pourquoi le gouvernement qui nous a succédé ne l'a-t-il pas aboli ? Il n'était payable que par douzièmes, à partir du mois de juillet ; le gouvernement provisoire n'existait plus depuis le 4 mai ; ce n'est donc pas lui qui a perçu l'impôt. C'est, pour une faible part, le gouvernement du général Cavagnac, et pour les huit douzièmes, c'est le gouvernement de Napoléon, alors président, qui l'a reçu dans ses caisses ; me comprenez-vous bien, mes amis ?... On vous parle des 45 c. ; mais depuis neuf ou dix ans les centimes d'impôt s'élèvent de 50 à 60, à 70 c., et plus encore. Or vous parle de l'impôt des 45 c., mais on

avaient soutenu les pas du bisafuel d'Anatole, les tentures pisses, les trumeaux guindés et cependant charmants, tout disparut ; on envoya chercher des ameublements à Paris ; la vieille argenterie fut cachée pour acheter du ruolz que l'on soutenait être de l'argent ; tout fut mutilé dans la maison ; les domestiques qu'Anatole tutoyait durent prendre la porte ; les voitures suivirent les domestiques.

— Il faut faire maison nette, balayer ces vieilles gens, ces antiques laideurs et s'entourer de choses jeunes, disait Hermance.

Anatole laissait faire. La ville criait au scandale ; mais le jour où des équipages nouveaux, des livrées brillantes et un mobilier élégant arrivèrent, la face du vieil hôtel Moulinet changea ; aux reproches amers se mêlèrent les imprécations des jaloux et les moqueries de la noblesse. Le notaire, en sa qualité de tabellion du grand monde, était reçu dans la haute aristocratie. Sa femme avait ajouté à son nom celui de des Tilleuls, ce qui, à son avis, ne faisait pas mal sur les cartes de visites :

M. ET M^{me} MOULINET DES TILLEULS.

On donna des bals ; le général et le préfet les honoraient de leur présence ; la situation des Moulinet semblait en somme des plus honorables et des plus importantes. On plaignait tout bas le pauvre Anatole, et lui, plongé dans des livres d'économie politique et sociale, n'agissait pas ; mais il laissait dire. Sa femme, cependant, ne dormait pas toujours calme et paisible. Il y avait une famille rivale, non par le luxe, mais par la fortune connue de tous et qui portait ombrage à la morgue de madame Moulinet. Il existait, au fond d'une cour sale de la rue des Chapelains, un couple âgé déjà, et dont voici, à quelques coups de plume près, le portrait photographique.

M. et madame Rapert, tel était le nom des rivaux des Moulinet, possédaient environ deux cent mille livres de rente, un vieux carcan, un carrosse de cinquante ans, une fille mi-idiot, mi-scrofuleuse, et un fils laid comme un singe. Ils étaient tous, de père en fils, avarés comme Harpagon et sales comme un peigne. Madame Rapert mettait le couvert avec sa bonne, avait toutes les clés du sucre, du vin et même du pain. Ses robes étaient grasses et trouées, ses mains terreuses et son nez crochu. Ajoutez à cela une surdité qui la rendait la terreur

ne vous dit pas que la France n'avait que la banqueroute à subir sans cette contribution, mais on ne vous dit pas que nous avons aboli l'impôt le plus odieux, l'impôt du sel, qui a dégrèvé l'agriculture de 40 millions par an et que plus tard on a rétabli.

(Circulaire aux électeurs de Loir-et-Cher.)

CRÉMIEUX.

Il ne manque cependant pas de braves gens par le monde, qui croient encore que les républicains de 48 étaient un ramassis de mange-tout et de partageux, et qu'ils avaient pour but unique de faire ripaille sur les ruines de la famille et de la propriété. — A. M.

Habitants de Renaison.

Vous m'avez envoyé, d'abord, la copie de la proclamation de votre maire et, après l'élection, l'original lui-même. Ce n'était sans doute pas avec l'intention de me poser dans une muette contemplation, devant ce chef-d'œuvre de calligraphie. Vous avez un peu le tempérament de vos voisins de St-André, mes amis d'enfance. Vous vouliez une attaque contre votre maire et sa proclamation. Pour vous être agréable, je me suis permis de faire une légère critique.

Malgré mes ménagements, M. Vignancour a daigné me donner sur les doigts ; mais tranquillisez-vous : le temps qui calme les plus grandes douleurs a déjà versé un baume salutaire sur les meurtrissures.

Cependant je dois vous dire que vous avez eu quelque tort à mon égard. Vous connaissez votre maire et les circonstances de sa proclamation, pourquoi ne m'avez-vous pas alors déclaré la vérité tout entière ! Il eût été important de m'apprendre que M. Vignancour n'est pas l'auteur de l'affiche signée de son nom, qu'il n'en est pas coupable.

Pouvais-je penser qu'un ancien collègue se fût refusé à rédiger lui-même une affiche de vingt lignes ! Pouvais-je penser que le premier magistrat d'une commune eût consenti à se laisser imposer une semblable proclamation. On pardonnerait ce fait à un pauvre garde-champêtre obligé, pour gagner le pain quotidien, de subir toutes les humiliations infligées par une autorité quelconque.

Si j'avais connu la vérité, négligeant M. Vignancour, je serais allé droit au coupable et je lui aurais tenu un rude langage. Peut-être aurais-je fait descendre le remords dans cette âme endurcie au mal politique.

Comme un prophète en face de Jérusalem, je lui aurais crié : honte, honte à vous qui n'avez pas craint de surprendre la bonne foi d'un innocent pour lui faire dire que M. Jules Favre met trop de beurre sur le pain, et de le jeter, ainsi couvert de vos armes, sur le champ de bataille des partis ! Honte à vous qui, d'un magistrat aux mœurs patriarcales, avez fait un

des gens dont le larynx est ennemi des tours de force. Par dessus le marché, jalouse de ses charmes au point que le bras de son mari portait comme, des vaccins, la cicatrice des nombreuses piqures dont elle le gratifiait lorsqu'il osait regarder une femme.

Un jour, madame Rapert, en remettant une pièce à la redingote de son mari, surprit un chiffon de papier, d'une odeur compromettante, et dont la teneur ne pouvait laisser le moindre doute — même dans l'esprit le moins clairvoyant — sur les irrégularités conjugales de son mari.

L'épître était signée.

La coupable fut cherchée ; elle fut trouvée.

M. Rapert avait une fonction en dehors de celle d'époux, qui ne pouvait en rien se concilier avec de pareilles liaisons. Madame Rapert menaçait son mari de le dénoncer à ses supérieurs s'il ne rompait sur-le-champ. L'époux préféra à un scandale, quoique tenant beaucoup à sa place, — elle lui valait quatre mille francs, — envoyer sa démission à Paris.

La belle changea de quartier général. Elle habita la capitale où, dans de fréquents voyages, Rapert allait la consoler. Elle était son seul luxe. Sa femme dut dévorer sa colère et supporter ses infidélités.

Comme vous le voyez, il n'y avait pas en somme grand sujet d'être envieux de la position des Rapert. Cependant madame Moulinet des Tilleuls ne dormait pas en songeant à leurs deux cent mille livres de rente ; il ne lui suffisait pas de les éblouir de son luxe et de paraître avoir dix fois leur revenu. En province, où tout se sait, elle n'ignorait pas que les biens de son mari étaient connus de tous. De là une guerre à mort.

Les querelles entre Rome et Albe, les Montaigus et les Capulets, les maisons d'York et de Lancastre, les Guelfes et les Gibelins étaient peu de chose, si on les comparait à la haine de madame Moulinet pour madame Rapert et à l'exécution de madame Rapert par la femme du notaire.

(La suite au prochain numéro.)

Yveling RAM-BAUD.

FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

LA PLACE DE LA BOURSE

I.

Le commencement de ce récit a pour théâtre Nevers, la ville au palais ducal, dont les murs servaient d'abri à tant de cloîtres et de monastères ; témoin ces bonnes visitandines, qui existent encore, et que le perroquet chanté par Gresset a rendues célèbres ; Nevers !... où le pavé est si blanc, si propre et si net, qu'il semble entretenu avec autant de coquetterie que les fonds éblouissants des casseroles en cuivre rouge dont la Hollande s'enorgueillit. La Loire y coule large et tranquille, au travers de ses îlots de sable, insoucieuse de tout ce que ses rives ont vu depuis des siècles. C'est une grande mère, point bavarde, qui se contente de fournir à ses petits enfants une quantité suffisante de poissons pour les empêcher de crier. Tout aujourd'hui respire le calme et la placidité. La mort sommeille au coin des rues tortueuses de la cité dont les maisons irrégulières lui ont valu ce dicton nivernais :

A Nevers,
Tout de travers.

Et cependant, il n'y a pas bien longtemps encore, les habitants de Nevers caquetaient, glosaient sur leur prochain sans repos ni cesse.

Comme dans toutes les villes de province, la population y est divisée par castes. Il y a les aristocrates, plus intolérants qu'au faubourg Saint-Germain, plus jaloux les uns des autres que partout ailleurs ; puis, les petites gens misérables comme tous les misérables qui recouvrent la calotte des cieux ; enfin la bourgeoisie elle-même se divise en deux classes, la riche et les pauvres, et lorsqu'elle ne peut pas se faire admettre au nombre des aristocrates vrais et faux, elle en dit plus de mal que la lune n'est

hampion politique destiné à recevoir des blessures un jour ou l'autre dans la mêlée ardente des idées. Vous êtes responsable devant Dieu et les hommes des conséquences de la grave accusation du *beurre sur le pain* portée contre le grand orateur et des maux qu'entraînent les luttes politiques. La pente au crime est rapide; prenez garde de glisser dans l'abîme.

Je l'ai vu et bien d'autres choses si j'ai pu le faire. Je ne l'ai apprise qu'en lisant le journal du maire de St-André. Malheureusement, il s'écrit : Ces deux affiches sont à peu près identiques, mot pour mot. Par conséquent MM. Bergeron et Vignancour, MM. Vignancour et Bergeron, ne seraient que deux têtes sous un même bonnet. Ces deux têtes de maires... Quel tableau pour St-André et Renaison!

J'ai péché par ignorance et je n'en suis pas moins puni. Voilà que tout le monde sait maintenant que je ne connais pas mon orthographe. M. Vignancour en tient un spécimen à la disposition de ceux qui seraient curieux de la connaître. Oh! malédiction! Il ne manquerait plus que tout l'arrondissement fit une course en vélo-pède à Renaison pour lire les preuves de mon ignorance. Oh! vous seriez peut-être aussi contents que votre maire. Vous vendriez votre vin; lui ses eaux gazeuses; et moi...., si encore je pouvais vendre ma cotonne.

M. Vignancour possède un spécimen...! Mais s'il lui prenait fantaisie d'en avoir cent, que deviendrais-je! et cependant rien n'est plus facile. Il lui suffit de faire tambouriner dans toute la Côte depuis Ambierle jusqu'à St-André. Qu'il proclame qu'en échange d'une lettre écrite et signée de ma main, il donnera un petit écu, aussitôt les lettres pleuvront. Alors je le mets au défi d'en lire une seule qu'il n'y rencontre un mot sans orthographe, une phrase sans queue; bien heureux si je n'ai pas oublié la tête! J'en fais mon *mea culpa*, mon *med maxima culpa*; mais comme tous les confessés, je ne me corrigerai point. D'ailleurs votre maire l'a dit : J'ai le système nerveux agacé; par suite je vais droit à l'idée sans plus me soucier de l'orthographe que de l'Académie et de l'Académie que du grand Turc. Mais, au moins, c'est bien moi qui écris ce que je signe.

Passant de l'orthographe à la politique, je voudrais pouvoir un instant parler sérieusement. Impossible! avec ce facétieux maire de Renaison il faut toujours rire, rire malgré soi. Je l'avoue sans orgueil : Je suis d'un excellent caractère, aussi j'accorde de grand cœur les mille pardons qu'il me demande. D'un autre côté, je suis franc et je vous déclare que, sous le gouvernement provisoire de la République, alors qu'il était secrétaire de Ledru-Rollin, M. Jules Favre avait à peu près autant de pouvoir dans l'état que l'adolescent *Brelot* dans vos campagnes.

Avec son sac, votre maire parle des finances comme un collégien nourri de grec et de latin. Il est probable qu'il ne connaît pas plus la Cour des comptes que l'histoire de 1848. S'il connaissait cette histoire, s'il connaissait certaine discussion de l'Assemblée constituante, je pourrais lui dire sans crainte de le blesser : à genoux, M. Vignancour, à genoux devant la tombe de Lamartine! et demandez pardon à sa grande ombre des paroles que vous avez prononcées.

Quant à la politique de principes, je lui tire ma révérence et je passe outre. Je n'ai pas mes coudées franches : un journal d'opposition voit toujours une amende au bout de ses phrases. Pour les faits, c'est différent : ils ne courent pas d'aussi grands dangers. Avec un peu de politesse, on peut les aborder facilement. Mais j'aimerais bien mieux voir M. le maire se charger de la besogne que moi. Je serais heureux d'entendre M. Vignancour célébrer les bienfaits de l'Empire second. Il pourrait dans un lyrisme homérique raconter les guerres du règne de la paix, dont les causes et les détails ne sont pas assez connus du public. Il pourrait surtout glorifier la guerre du Mexique, cette grande conception, cette magnifique épopée qui fait le pendant de la guerre d'Espagne sous le premier Empire. J'aimerais surtout à le voir montrer, avec enthousiasme, l'état florissant de la fortune publique; expliquer les moyens à l'aide desquels il arrivait des milliards alors qu'on ne demandait que quelques misérables millions. Dites-lui que je tiens à sa disposition la brochure d'Achille Mercier sur la politique du grand livre. S'il est un peu complaisant, il pourra vous réunir, tous les soirs, les uns après les autres, dans la maison commune, et vous faire une lecture de famille. C'est court, c'est net, c'est précis; tout le monde peut comprendre cette brochure. C'est le catéchisme de la dette publique. On voit défilier les milliards que la France a dépensés avec tant de plaisir pour la gloire du règne de la paix, la splendeur de l'Empire.

M. Vignancour pourrait aller aussi loin que deux de mes amis, plus royalistes que le roi, et auxquels je souhaite le bonjour par la présente. Ces deux généreux sujets français prétendent que la liste civile de 45 millions, s'élevant avec les accessoires, les dotations, les gros émoluments, à la somme environ de 40 millions, n'est pas digne de la fortune et de la majesté de la France. Il est vrai qu'ils prétendent aussi que tous les millions retombent en rosée bien-faisante sur la nation. Je vois bien, chaque année, s'élever de chez moi, dans l'intérêt de la liste civile, une certaine rosée sous la forme de quatre contributions, mais je ne la vois jamais retomber.

Ces deux bons amis sont à la tête de deux grandes maisons qu'ils ont fondées. Je doute que dans leur arithmétique commerciale, ils se soient adjugé des listes civiles proportionnellement aussi fortes. Ils ont su faire la différence entre les dépenses productives et les dépenses improductives et ils se sont enrichis. Mais ces excellents sujets, quand il s'agit du trône, ont une arithmétique différente. Il est vrai, le trône est si élevé au-dessus du siège de leurs affaires,

qu'ils ne le voient que confusément. Il y a sans doute des myopies intellectuelles comme des myopies physiologiques.

Je suis convaincu que M. le maire de Renaison pense comme mes deux amis. Cependant si vous alliez lui faire des remontrances dans son administration; si vous alliez lui dire : Monsieur notre maire, un peu moins de réparations dans les chemins, de fontaines, de reverberes, etc., etc. mais des fêtes, des farandoles, des tirs à l'oie aux dépens de la caisse municipale; il vous chasserait avec indignation de la maison commune.

Ces deux amis de mon cœur aiment la liberté comme M. Vignancour, la liberté à courtes guides, de boire, manger, dormir, faire le whist ou des carambolages. C'est tout à fait comme le boeuf, whist et carambolages à part. Mais je ne veux pas insister de crainte d'être à chaque instant rabroué par des camarades de tous les jours.

Habitants de Renaison, ne vous faites point illusion sur l'intelligence politique que votre maire se plaît à attribuer aux gens des campagnes en général. Ils savent mieux boiser leurs vignes et labourer leurs terres que politiquer. C'est tout simple; mais ils viendront aussi à la politique, grâce aux efforts constants de l'opposition pour répandre l'instruction, de la presse pour pénétrer jusque dans les plus petits hameaux. Si certaines grandes villes se sentent plu à accorder des suffrages que nous n'approuvons pas, ce n'est pas par défaut d'intelligence. Il y a des candidatures de haine, de haine implacable; et la haine a parfois la logique dont il faut savoir tenir compte. Nous croyons même ces candidatures destinées à opérer des conversions dans la religion politique à laquelle M. votre maire appartient. En avant, messieurs les retardataires, en avant si vous ne voulez pas qu'on vous marche sur les talons.

Ouvriers et vigneron de la Côte de Renaison, électeurs présents et futurs, votre maire prétend qu'aux élections prochaines, il lui suffira pour vous éclairer, — entendons-nous bien, — pour éclairer vos esprits, d'allumer des lampions. Des lampions...! Quel homme de génie et quels flambeaux pour des âmes avides de lumière. C'est par d'autres moyens que la lumière descendra dans vos âmes et dans celle même de votre maire. Il comprend certainement que la polémique actuelle ne doit pas transformer en ennemis des adversaires politiques. La polémique aide à la vie d'un journal. Tant qu'elle ne passe pas les bornes des convenances, tant qu'elle respecte la dignité de l'homme elle fait la joie des lecteurs et ne nuit à personne.

En terminant, permettez-moi de vous donner un conseil. Si un jour l'Empereur Napoléon III, entre résolu dans la voie de la *liberté et du progrès*, il choisira toujours les maires au sein des conseils municipaux. Si, d'un autre côté, M. Vignancour a le malheur d'échouer aux prochaines élections, je vous engage à le prendre pour votre maître de... billard.

Sur ce, habitants de Renaison, je vous salue priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde et vous conserve votre maire dans l'intérêt de notre journal.

B. BRISON.

ELECTIONS GENERALES

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Candidats de l'opposition élus.

PARIS

Thiers	15,777 voix
Garnier-Pagès	19,481
Jules Ferry	15,725
Jules Favre	17,399

DEPARTEMENTS

Bouches-du-Rhône

Gambetta	12,865
Esquiros	11,244

Cher

Girault	11,984
---------	--------

Cantal

Bastid	19,016
--------	--------

Doubs

Ordinaire	18,288
Latour-Dumoulin	17,122

Finistère

De Kératry	7,661
De Kerjegu	7,661

Gironde

A. Larrien	15,281
------------	--------

Hérault

E. Picard	15,775
-----------	--------

Indre-et-Loire

Wilson	19,052
--------	--------

Loir-et-Cher

Tassin	24,083
--------	--------

Loire (Haute)

Guyot-Montpeyroux	18,618
-------------------	--------

Loiret

Cocheris	13,911
----------	--------

Manche

Comte Daru	16,086
------------	--------

Nord

Boduin	14,439
--------	--------

Orne

Gévelot	17,813
---------	--------

Puy-de-Dôme

De Barante	13,085
------------	--------

Pyrénées (Basses)

G. Fould	18,641
----------	--------

Haute-Savoie	
Baron d'Yvoire	13,798
Seine-Inférieure	
Desseaux	11,936
Estancelin	14,486
Lecese	15,788
Seine-et-Marne	
Choiseuil-Praslin	17,629
Paul de Jouvencel	10,454
Seine-et-Oise	
Barthélemy-Saint-Hilaire	18,514
Lefèvre-Pontalis	15,562
Somme	
Comte d'Hesecques	14,559
Vienne (Haute-)	
Calley Saint-Paul	15,869
Vosges	
De Danmartin	20,020
Yonne	
Rampont	17,829

A cette liste nous croyons devoir joindre les noms des députés de l'opposition qui, au nombre de 54, ont passé au premier tour de scrutin dans les élections des 23 et 24 mai.

Ce sont MM :

Bancel, Gambetta, Picard, Jules Simon, Grevy, Gagneur, Dorian, Raspail, Pelletan, Malerieux, Bethmont, Magnin, Riondel, de Civrac, de la Monnerays, Tachard, Viellard, de Grammont, Javal, de Tillancourt, Laroche-Joubert, Eschas-soviaux, Marion, de Chambrun, Goerg, Stenackers, Lesperut, Chevandier de Valdrôme, Plichon, Kolb-Bernard, Brame, Grollier, Martel, d'Andelarre, Maurice Richard, d'Estourmel, Gorsse, Houssard, Buffet, Planat, Haentjens, etc., etc.

Résumons maintenant la situation respective du gouvernement et de l'opposition :

Le scrutin des 23 et 24 mai a donné 54 députés opposants; le scrutin de ballottage des 6 et 7 juin en a donné 35; total : 89 députés opposants.

Mais il faut remarquer que quatre d'entr'eux, MM. Gambetta, Bancel, Jules Simon et Ernest Picard, ont eu une double élection. Il est vraisemblable qu'ils opteront : Gambetta pour Marseille, Bancel pour Lyon, Jules Simon pour Bordeaux, et Ernest Picard pour Montpellier. Quatre circonscriptions deviendront donc vacantes à Paris : ce sera pour l'opposition législative un nouveau renfort de quatre voix. Dès à présent on désigne comme candidats futurs, MM. Laurier, dans la première circonscription; Emile Durier, dans la troisième; Lavertujon, dans la quatrième, et Glais-Bizoin, dans la cinquième. Leur réussite est certaine.

89 et 4 font 93, — chiffre fatidique. — Le résultat définitif des élections de 69 sera donc une minorité imposante de 93 membres, tous ardents, convaincus, dévoués à la chose publique, aussi recommandables par le talent que par l'indépendance, et avec qui le pouvoir sera forcé de compter, sous peine de se brouiller avec le pays.

A. MAUDUIT.

LES GENDARMES

PAR HECTOR PESSARD,

Où est le bon gendarme d'autrefois, ce militaire paisible qui se bornait à être le terreur des coquins et la providence des braves gens? Tout le monde l'aimait; dès qu'il arrivait dans une localité on lui tendait les mains et on lui offrait un verre; les petits enfants grimpaient sur ses bottes d'ordonnance, jouaient avec son grand sabre, et il les regardait d'un air paternel. Il n'y avait pour lui ni bleus, ni blancs, ni rouges; peu lui importait que l'on fût pour ou contre son gouvernement! Il ne connaissait qu'un ennemi : le malfaiteur.

On a changé tout cela. Le gendarme est devenu un fonctionnaire politique, un agent électoral, un distributeur de bulletins officiels. Les bandits peuvent courir les grands chemins, il a mieux à faire que de les poursuivre. Ne faut-il pas qu'il sache et qu'il dise à ses chefs ce que font, ce que pensent les électeurs, qu'il surveille les faits et gestes de l'opposition?

Nous avons vu une transformation analogue et non moins fâcheuse s'accomplir à Paris. Il fut un temps où les sergents de ville étaient les protecteurs des citoyens; ils étaient polis et bienveillants. L'administration en a fait des agents politiques, et alors, au lieu de protéger les citoyens paisibles, ils les ont battus, arrêtés, emprisonnés. L'esprit de leur institution a été faussé, et, au lieu du respect qu'inspirait autrefois leur mission, ils ne recueillent plus que la défiance et la haine.

Voilà le gendarmement bien avancé! La transformation de la gendarmerie en corps politique et celle des gendarmes en agents des candidatures officielles ont inspiré à notre excellent confrère Hector Pessard l'idée d'étudier sur le vif quelques physionomies de gendarmes, d'observer leur caractère, leurs tendances, leurs préoccupations habituelles. Si cette étude originale, si ces croquis amusants n'avaient pas un grand succès, nous en serions bien surpris.

Rigide, ancien militaire décoré, est devenu brigadier de gendarmerie. C'est un type d'honneur et de loyauté, à cheval sur la consigne. Son intelligence ne comprend qu'une chose : l'obéissance absolue aux ordres des chefs; si les chefs se trompent, si le gouvernement fait fausse route, tant pis! Mais le gendarmement est infatigable, et, quand le gendarmement fait des misères à des citoyens, c'est que ces citoyens sont coupables.

Vous voyez jusqu'où cette théorie peut mener l'honnête Rigide. Comment la lumière pénétrera-t-elle dans cet esprit étroit? Par quelle succession de faits tour à tour comiques ou monstrueux en arrive-t-il à ce point de croire que le gendarmement peut se tromper et persister sciemment, méchamment dans son erreur? A la suite de quels événements dépose-t-il ses galons, son baudrier jaune et son tricorne sur l'autel de la patrie pour aller chercher en Amérique une terre libre? C'est ce que je ne puis vous dire ici. Lisez le livre d'Hector Pessard, il vous intéressera de la première à la dernière page.

Permettez-moi seulement de vous citer un trait caractéristique.

C'est par une froide nuit d'hiver, dans un pays de montagnes. Deux gendarmes sont attachés près du poêle et attendent leur brigadier Rigide pour prendre le café avec lui.

— Il faut vraiment que le brigadier soit enragé, dit en riant un des gendarmes. Après vingt-quatre ans de service, sortir par un temps pareil, sans être commandé.

— Encore, s'il espérait la décoration, reprit le second gendarme, on comprendrait qu'il se mit en quatre pour se faire remarquer, mais le brigadier est décoré!

Etre décoré, avoir une pension de 250 fr., c'est là l'idéal. Se faire remarquer d'une façon quelconque pour atteindre cet idéal, tel est le but.

N'était-ce pas dans l'espoir de se faire décorer que l'immortel Theissen, maréchal des logis de gendarmerie à Bocognano (Corse), arrêta illégalement le 1^{er} janvier de cette année, emprisonna et tortura le poète Albert Glatigny. — Vous êtes le fameux Jud! s'écriait sans cesse le farouche *maréchal*. — Mais non! je suis poète et artiste dramatique; je me nomme Glatigny. Voici des lettres de M. Autran, de l'Académie française; de M. Théodore de Banville, de M. Vacquerie; voici une lettre chargée à mon adresse.

Rien n'y fit. Le malheureux Glatigny enfermé dans un cachot, sans couverture, sans paille, eut les pieds gelés; on le conduisit de brigade en brigade, lié comme un criminel.

Le maréchal des logis Theissen en a été quitte pour quinze jours d'arrêt.

Et voilà où en sont les bons gendarmes!

Louis JOURDAN.

CHRONIQUE

Battu sur le terrain des élections parisiennes, le gouvernement personnel vient de prendre une revanche éclatante sur le turf de Longchamps. *Glanceur*, cheval français, est arrivé le premier, dépassant d'une longueur de tête *The Drummer*, cheval anglais. Cette victoire s'est accomplie aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur, vive l'Impératrice, vive le Prince Impérial*. La France a vaincu l'Angleterre; hurrah pour la France!

Le soleil était splendide, un vrai soleil d'Austerlitz. Une foule joyeuse, bruyante se pressait dans l'enceinte. Les gendarmes jetaient leurs chapeaux en l'air; les cocodètes se grisaient de champagne. C'était un délire. L'Empereur faisait venir M. Lupin, l'heureux propriétaire de *Glanceur*, et le félicitait chaudement; un peu plus loin le même M. Lupin encaissait un prix de cent mille francs, don de la ville de Paris et des contribuables. M. Lupin était radieux et les contribuables aussi.

Il en est des hommes comme des empires. Un rien les ébranle, un rien les consolide. Grâce aux jarrets de *Glanceur*, la France était en avance sur l'Angleterre de trois longueurs de nez. On se félicitait, on oubliait les libertés qui manquent ici et qui foisonnent là-bas : on recommençait à contempler la Colonne. Que de désastres, si *Glanceur* avait fait un faux pas!

Dimanche, le gendarmement personnel prenait la corde, c'était certain. Les rares démocrates égarés sur la piste, baissaient la tête. Ils songeaient aux urnes encore vides, et se disaient que tant d'enthousiasme dépensé en pure perte aurait suffi pour les combler.

Heureusement que leurs craintes étaient vaines. La journée du lundi l'a prouvé surabondamment.

Ce fut une victoire magnifique et féconde, celle-là, en résultats. L'opposition, en nommant MM. Jules Favre, Thiers, Garnier-Pagès et Jules Ferry, affirma superbement sa force et en même temps sa sagesse.

Cette élection est autrement significative que celle rêvée par certains radicaux, braves gens sans doute, bons patriotes, mais égarés par leurs sympathies personnelles et dans leur impatience d'arriver au but, oubliant le chemin par lequel il faut nécessairement passer. Nous sommes persuadé qu'en prenant MM. d'Alton-Shée et Rochefort, ils croyaient faire œuvre patriotique; et pourtant, si ces deux candidats eussent passé, l'opposition se trouvait presque désarmée, en face de l'Empire raffermi.

M. d'Alton-Shée est un incapable, mis en avant malgré lui, et qui au dernier moment a dû être fort embarrassé de ce rôle d'irréconciliable qu'on le forçait à jouer, et qui était trop lourd pour ses épaules. Quand on a tuteuré M. de Morny, au lendemain du 2 décembre, on est mal venu à se poser en adversaire farouche et ennemi de toute concession.

Quant à M. Rochefort, excellent dans l'escarmouche et la petite guerre, il eut été inutile et même nuisible sur les gradins du Corps législatif. Ou il n'eût rien dit, et se fut contenté de voter rouge en silence quand la majorité votait blanc, et alors il eût trahi l'espoir de ses mandataires qui avaient vu en lui un homme d'action. Ou il eût parlé, et alors comme il n'a ni l'éloquence ni les études économiques nécessaires, il eût fait rire à ses dépens, ce qui n'aurait été profitable ni à sa gloire, ni à celle de l'opposition. Le gouvernement, qui après tout n'est pas si bête qu'on le croit, se serait bien gardé de l'expulser, comme autrefois on fit de Manuel; on l'aurait laissé s'user peu à peu; on lui aurait même volontiers offert une recette générale, pour le remercier d'avoir empêché Jules Favre d'arriver à la Chambre. Et pendant six ans, grâce à son entêtement et à sa vanité, la France eût été privée de son orateur le plus éloquent et le plus utile.

Qu'on ne parle plus après cela de son patriotisme! Un vrai patriote sait immoler ses intérêts propres à ceux du pays. Or, M. Rochefort est trop intelligent, en dépit de la collection de la *Lanterne*, pour s'abuser sur ses mérites personnels, et se croire plus indispensable au Corps législatif que M. Jules Favre. Si, imitant ce que les candidats indépendants ont fait presque par tout, il se fut effacé devant son concurrent qui,

au premier tour du scrutin, avait rallié la majorité des suffrages, nous aurions estimé que, si son talent n'est pas merveilleux, il avait du moins un certain bon sens politique, et nous aurions été les premiers à demander que Jules Simon, Gambetta ou Picard, lui laissassent une de leurs circonscriptions vacantes ; il est indiscutable qu'avec sa campagne de l'an dernier, il a rendu des services à la cause libérale, et à défaut d'autres récompenses civiques, il eût été de bon goût de lui décerner un mandat de député ; Pour remercier les siens, l'Empire a les dotations, le Sénat, le conseil privé etc., etc. Nous autres, nous n'avons que les mandats de député ; il est juste que nous nous en servions.

Mais, par sa conduite de ces derniers jours, Rochefort a perdu tout droit à nos sympathies et à notre gratitude. Il avait eu ce rare bonheur d'arriver en quelques bonds à la popularité ; il a voulu trop vite en tirer parti. Ceux-là même qui l'avaient acclamé, ont été froissés et se sont retirés de lui. Qu'il reste donc en Belgique, puisqu'il lui répugne de faire de la prison, comme Delescluze et tant d'autres qui trouvent tout naturel de souffrir pour la liberté, et ne songent pas plus à éviter leurs condamnations qu'à s'en faire un titre de gloire. Qu'il continue à Pétranger la très-lucrative publication de la *Lanterne*, jusqu'à ce que les efforts de Jules Favre et de ses amis aient amené en France la liberté absolue de la presse ; mais surtout qu'il étudie dans son exil, l'économie politique, les questions sociales et financières, les problèmes à résoudre, et mette tous ses soins à se pénétrer de cette grande vertu civique, qu'on appelle le désintéressement. Alors on lui pardonnera son escapade, et qui sait ! on l'enverra peut-être quelque jour siéger aux côtés de Jules Favre, qui, sans rancune, l'initiera aux luttes de la tribune.

Un des grands défauts du jeune parti radical, c'est qu'il ne sait pas trop ce qu'il veut, et ignore assez généralement les questions dont il parle. Cela n'empêche ni l'aplomb, ni le ton dogmatique. Quelques uns défendent la liberté avec des arguments de la même trempe que ceux dont Paul de Cassagnac se sert pour défendre l'Empire.

C'est ainsi qu'abordant la grande question du paupérisme et de la répartition du travail, Charles Hugo s'écriait l'autre jour, dans le *Rappel*, en ce style haché dont papa a le secret : Assez de palliatifs ! Le remède ! Plus d'aumônes ni de secours : Le salaire !

Et le plaisant, c'est que Charles Hugo se dit socialiste et que le *Rappel* à la prétention d'être l'organe du socialisme.

Or, pour peu qu'on ait étudié la question, on sait que ce *salaire*, que le *Rappel* préconise comme un remède, est précisément le mal que les socialistes de toutes les écoles cherchent à détruire. Le salaire est la chaîne qui unit le capital au travailleur : il crée une sorte d'esclavage au profit de l'argent. Comment le remplacer ? Depuis des années on creuse ce grave problème sans arriver à le résoudre. Il y a vingt ans, on proposait le communisme, ce qui était une injustice et une impossibilité ; aujourd'hui on se tourne vers la coopération, qui a produit déjà d'excellents fruits et est appelée, selon nous, à un immense avenir. Mais, en attendant une révolution économique, on se préoccupe peu de consolider le salaire ; n'en déplaise à M. Charles Hugo, on cherche au contraire à trouver son équivalent.

Voilà les bourgeois que les jeunes gens qui veulent jouer au socialiste, commettent journellement ! Ils ont la naïve assurance de celui qui ignore, et par cela même croit tout savoir. Quand Lamennais et Proudhon sont morts à la peine, eux veulent en un alinéa renouveler la face du monde.

Dans sa première proclamation aux Parisiens, Rochefort ne leur disait-il pas qu'il ne voulait qu'une chose, une chose bien simple : c'était que le travailleur ne fut pas forcé de se tuer pour vivre. — Un non-sens encastré dans un jeu de mots.

Réjouissons-nous donc du triomphe de la liste libérale et démocratique. MM. Jules Favre, Thiers, Garnier-Pagès, Ferry, représentent, du reste, encore mieux les idées radicales, que les candidats qu'on a voulu leur opposer, et puisque l'épithète d'*irréconciliable* est depuis quelque temps à la mode, disons que jamais le gouvernement personnel n'aura eu d'adversaires plus irréconciliables. Les trois premiers ont fait largement et longuement leurs preuves ; le quatrième les fera.

Devant ce vote raisonné et mûri, plus explicite encore que les élections des 23 et 24 mai, le gouvernement commettrait une grande faute en refusant au pays les libertés dont il a soif, et qu'il demande par la voie constitutionnelle. Ces élections sont un simple avertissement ; en n'en tenant pas compte, on s'exposerait à avoir par la suite des élections qui seraient une menace.

A. MAUDUIT.

DOSSIER ÉLECTORAL

Monsieur le Rédacteur,

Le 23 mai au soir, nous avons visité l'urne du Moulin Chorrer ; elle n'avait aucune serrure, et était fermée au moyen de deux pointes d'un pouce et demi, enfoncées à moitié. Sur l'observation que nous fîmes, on les enfonça un peu davantage, mais on laissant l'espace nécessaire à la prise d'une tenaille. En foi de quoi, nous signons ce procès-verbal.

Antoine DUCROS,
demeurant au Mayolet, commune de Villaret.

Pierre CHATRE,
demeurant à Saint-Maurice.

P. S. — A midi, l'urne n'était gardée que par M. Raffa, adjoint, et M. le Garde-Champêtre.

Saint-Bonnet, le 23 mai 1889.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'un de nos conseillers municipaux s'est permis de déchirer mon bulletin de vote portant le nom de Jules Favre. Il me l'a pris dans la main, au moment où je me présentais pour voter, et l'a déchiré immédiatement. Ayez donc la bonté de me faire savoir quels moyens je dois employer pour obtenir justice.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Jacques FAYOT,

de la Goutte-Picard, commune de St-Bonnet.

M. Fayot n'a qu'à rédiger un procès-verbal où il relatara la violence dont il a été victime, en citant le nom du conseiller municipal qui a osé, au mépris de la loi, commettre cette violence. Ce procès-verbal signé de lui, devra être transmis à M. le procureur impérial de Roanne, qui a pour mission de faire respecter la loi et de poursuivre les coupables, et qui, nous en sommes sûrs, ne manquera pas à son devoir.

Que les citoyens, victimes de faits semblables, suivent l'exemple de M. Fayot. MM. les maires et conseillers municipaux arriveront peut-être à traiter un peu moins légèrement leurs administrés.

A. MAUDUIT.

Nous avons à Saint-André-d'Apchon un poète, qui, à l'exemple de maître Adam, le menuisier de Nevers, fait d'excellents vers tout en tournant d'excellents sabots. — Un de nos amis nous communique sa dernière pièce. — C'est du cru, mais le cru est bon. — A. M.

LE PRESOIR.

Crou, crou, crou, crou, matin et soir
J'entends mon pressoir qui résonne.
A chaque instant, je vais le voir ;
Il emplit mon verre et ma tonne.
J'aime la couleur de ses flots ;
Ils sont plus rouges que cerise ;
Jean Pierre, mon valet, s'y grise ;
Et va ronfler sous mes tonneaux.

Mon pressoir est en bois de chêne,
Ses cerons sont d'acier fondu,
Sa vis est de vieux fer tordu,
Il coule comme une fontaine.

Pour Paris, je vendrai mon vin,
Je placerai l'argent ensuite.
S'il se vend un bout de terrain,
Je puis le joindre à ma limite.
Ma Jeanne portera croix d'or,
Soldiers, bas bleus et jupe fine,
Je donnerai ma Jacqueline
A gros Jean, notre matador.

Mon pressoir est en bois de chêne, etc.

Me voilà riche et vénéré
Des gens de la commune entière ;
A la quête notre curé
M'ouvre gaiement sa tabatière.
Puis, j'emplis son broc jusqu'au bord :
Bien, me dit-il, pour ta franchise,
Sois trésorier de mon Eglise.
Dieu ! j'ai la clef du coffre fort !

Mon pressoir est en bois de chêne, etc.

Notre bédouin vient à son tour ;
Il sort de chez moi, les mains pleines ;
Jacques, me dit-il, en retour,
Compte aux élections prochaines,
Te voir élire le premier ;
Alors gros bonnet de la Côte,
Tu pourras déverser ta cote,
Sur Georges, le petit fermier.

Mon pressoir est en bois de chêne, etc.

Conseiller, je peux quelques jours
Être adjoint à Monsieur le maire.
Et j'entendrai, sur mon parcours,
Dire : il est gros propriétaire !
Sa cave vaut un parchemin !
C'est un magistrat respectable !
Je mettrai sur le pauvre diable
Mes prestations de chemin.

Mon pressoir est en bois de chêne,
Ses cerons sont d'acier fondu,
Sa vis est de vieux fer tordu,
Il coule comme une fontaine !

Le poète SABOTIER

de St-André-d'Apchon.

La politique au village.

Deux chaises, une table, surchargée d'une cruche de bière et de deux verres —, le tout, situé dans un café.

Deux vieux amis —, Thomas, sur le visage duquel respire le contentement de soi-même et des affaires ; Nicolas a la mine souriante, mais fatiguée et inquiète.

THOMAS (choquant son verre).

Eh bien ! mon grand Nicolas, je t'avais bien dit de ne te mêler de rien, et que la politique n'était bonne qu'à ceux qui ont quelques marrons à tirer du feu. Te voilà bien avancé, abîmé, éreinté ! Que diable allais-tu chercher dans cette galère ? Vois-tu : ton Jules Favre est un grand orateur, c'est incontestable ; mais ce n'est pas ce qu'il nous faut, à nous...

NICOLAS (interrompant).

Je n'en doute pas ; j'en ai eu des preuves touchantes.

THOMAS (s'chauffant).

..... A nous, paisibles habitants des campagnes, qui sommes contents, parce que notre récolte se vend bien, parce que notre beurre, nos œufs ont triplé de valeur, qui estimons que l'augmentation des impôts fonciers ne nous pèse nullement en regard de l'augmentation de nos produits.

NICOLAS (tout bas).

Egoïste !

THOMAS (qui l'a entendu).

Egoïste soit ; mais, je vous le répète, il nous

faut un député bien pensant, qui s'intéresse vivement aux affaires de nos petites communes, voire même et plus vivement, si c'est possible, à nos petits intérêts privés. — un député enfin, qui sache faire nos affaires à nous et non celles des autres.

NICOLAS,

Mais, ah ! ça ! je m'étais fait, moi, une toute autre idée d'un député ; je croyais par exemple qu'un député était envoyé à Paris pour y discuter les affaires de tous, c'est-à-dire de la France ; car tu es bien Français, je suppose, et moi aussi. Je croyais qu'il devait spécialement surveiller et contrôler l'emploi des impôts, un peu lourds, quoique tu dises ; qu'il devait en un mot agiter avec ses collègues les grands intérêts Français et leur imprimer dans la mesure de ses forces la direction qui, suivant sa conscience et ses lumières, lui paraissait la meilleure.

THOMAS.

Ah bien oui ! à ce compte là, tu voudrais un bouleversement ; mais si le député s'occupait aussi vivement des intérêts que tu dis, l'Empereur ne gouvernerait plus tout seul.

NICOLAS.

C'est évident ; mais où serait le mal !

THOMAS (sans s'arrêter à cette interruption).

Mais alors le conseiller général du département serait forcé de surveiller attentivement les affaires départementales.

NICOLAS.

Parbleu !

THOMAS (sans s'arrêter à cette nouvelle interruption).

Mais alors le conseiller d'arrondissement deviendrait d'une curiosité indiscrète pour les intérêts de son arrondissement ; de son côté le conseiller municipal ne voudrait plus laisser au maire et à son adjoint la gestion de la commune... Mon pauvre ami, tu demandes le bouleversement des bouleversements ; ah ! tu as marché vite, et je ne t'aurais jamais cru capable de pareilles pensées ; certes, c'est dans les journaux que tu les as puisées. Eh bien ! regarde comme elle vont te mener loin : vois telle commune, qui n'a pas donné la majorité à M. Dechastelus ; vois le chef-lieu d'arrondissement, qui l'a repoussé avec une majorité écrasante ; que cette commune, que la ville viennent lui demander de ces petites faveurs, pour lesquelles un député officiel et officieux est si précieux ; crois-tu qu'il emploiera à leur service le même empressement ; il le voudrait qu'il ne le pourrait.

NICOLAS.

Allons, calme-toi ! Je comprends que le triomphe t'ait rempli d'enthousiasme et de foi ; mais moi, qui ne suis ni triste ni joyeux, qui t'ai bien écouté sans mot dire, veux-tu me permettre à mon tour de t'exprimer ce qui me vient à l'idée en t'écoutant : Eh bien ! à ta manière de comprendre un député, manière qui malheureusement, je crois, a été celle du plus grand nombre, on arriverait vite au renversement de ce qui a été établi en 89, par lequel tu vis et tu existes, et au rétablissement de ce que ce même 89 a détruit. Ce serait tout bonnement de nouveau le régime du bon plaisir ; le suffrage universel n'aurait plus de raison d'être ; et à ce compte-là je t'attends au moment où cette faveur se sera retirée de dessus toi et les tiens pour aller à d'autres, bien sûr qu'alors tu me tiendras un autre langage. Adieu ou plutôt au revoir.

MOLLON.

Faits divers et Nouvelles.

M. Benjamin Gastineau, ancien rédacteur en chef de la *Sentinelles populaires*, de Saint-Etienne, journal suspendu depuis plus de quinze jours, est cité en vertu de commission rogatoire à comparaître aujourd'hui à Paris devant le juge d'instruction. C'est sans doute le premier exemple d'un journal suspendu, dont la publication soit l'objet d'une poursuite rétrospective.

En Amérique l'Eglise méthodiste vient de supprimer du serment matrimonial le mot *obéissance*.

Les femmes de cette communion au delà de l'océan jurent bien encore de rester fidèles à leurs maris, et je me plais à croire que toutes ne manquent pas à leur parole ; mais elles ne leur obéissent plus qu'à leurs heures, quand elles croient devoir le faire. La maréchale de Grancey, qui se revoltait contre saint Paul parce qu'elle avait lu, dans une de ses épîtres, cet ordre peu galant : *Femmes, soyez soumises à vos maris*, disait :

— Il ne m'importe de qui sont ces paroles ; l'auteur est très-impoli. Jamais M. le maréchal ne m'a écrit dans ce style ; je suis persuadée que votre saint Paul était un homme très-difficile à vivre. Etait-il marié ?

— Oui, madame.

— Il fallait que sa femme fût une bien bonne créature ; si j'avais été la femme d'un pareil homme, je lui aurais fait voir du pays.

On voit que cette excellente maréchale était née méthodiste réformée.

Que n'applique-t-on pas la même mesure en France aux serments politiques ! On verrait moins de parjures et la morale ne s'en porterait que mieux.

Un Blondin américain a introduit un nouvel élément dans les exercices du danseur de corde. Dans une représentation donnée à Boston, il a couru en vélocipède sur une corde tendue à vingt pieds au-dessus de la tête du public.

Un souvenir de la récente exposition des Beaux-Arts. C'est Pierre Véron qui raconte.

Il s'agit d'une toile qui figure dans les galeries du palais de l'Industrie, avec l'indication banale de *Portrait d'un trois-étoiles quelconque*. Le Trois-Etoiles a exercé l'estimable profession d'huissier. Il n'y a pas de mal à cela. Mais attendez la fin : lorsque le tableau fut à peu près terminé, l'ancien huissier commença à froncer le sourcil,

à faire la mine, à grommeler ; bref, il était visible que notre homme ne se trouvait pas ressemblant.

Le peintre n'eut pas l'air de prendre garde à ce mécontentement qui couvait seulement, le lendemain, avant de prendre séance, il s'arrangea pour faire attendre son client dans une pièce contiguë à son atelier, d'où il pouvait entendre sans être vu.

On sonne ; un premier visiteur fait son entrée, et, tombant en arrêt devant le portrait :

— Tiens ! c'est ce gredin de trois-Etoiles, qui m'a saisi en 1838 !

On resonance ; second ami :

— Tiens ! ce farceur de Trois-Etoiles qui m'a inondé de papier timbré en... 59.

On resonance ; troisième entrée :

— Comment ! tu fais le portrait de ce chenapan de Trois-étoiles ! un animal qui ne vous aurait pas seulement accordé trente minutes de délai...

Avant la quatrième expérience, l'ancien huissier déclara la ressemblance suffisamment constatée.

Il y avait de quoi.

Tout est mystérieux en Russie, comme dans les Etats de pur despotisme. Les maladies du souverain ne doivent même pas être soupçonnées : l'empereur est immortel.

Cependant depuis quelques semaines, de vagues rumeurs circulaient en Europe ; Alexandre était atteint d'un mal qu'on ne pouvait pas définir ou qu'il n'était pas permis d'indiquer.

Le voile est enfin levé : des lettres de Saint-Petersbourg, adressées à la *Liberté*, — journal russe-philiste, — l'informent que la maladie de l'empereur Alexandre n'est autre chose qu'une « mélancolie intermittente ».

Le pauvre homme ! *Le Réveil*.

AUCLERC.

Chronique locale

Un vol a été commis chez M. Labouret, fabricant, avec une audace sans pareille ; cependant ce n'est pas le cas d'appliquer la fameuse maxime ; *audaces fortuna juvat*.

Le voleur a été audacieux, mais la *Fortune* ne lui a pas souri. Il paraît que cette belle dame choisit son monde et n'aime ni les manchots ni les mendicants. Quand il s'agit d'un haut personnage, grand bourgeois, c'est différent et encore... Mais laissons là cette théorie qui n'est pas sans danger pour le théoricien et arrivons au fait.

Vendredi soir à 6 heures, un nommé Moutel, déjà condamné trois fois pour vol, s'est introduit chez M. Labouret. Il contrefaisait le manchot et demandait l'aumône. On lui donna du pain, mais on lui refusa de l'argent. Trouvant le procédé mauvais, il passa par le magasin, et, n'y voyant personne, il chargea sur ses épaules plusieurs paquets de coton n° 50, pesant 15 kil. Il sortit ensuite d'un pas aussi ferme que s'il eût été le plus honnête homme du monde. Arrivé au faubourg Mulsant, il déposa le coton volé sur une voiture partant pour les Noës, et se mit tranquillement à la suivre.

Malheureusement pour Moutel des enfants l'avaient vu passer. Ils avertirent M. Labouret qui cherchait son coton. L'homme fut saisi et livré à la police.

AUCLERC.

Correspondance.

Saint-Rirand, 9 juin 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Un sieur Lulu, se disant électeur à Saint-Rirand, m'accuse, dans le *Courrier* du 6 courant, d'avoir soustrait son bulletin qu'il avait déposé dans l'urne en faveur de M. J. Favre. On chercherait vainement le sieur Lulu sur la liste électorale de Saint-Rirand ; il n'existe pas davantage dans la commune.

Le personnage qui se cache sous ce nom fantasmagorique pour lancer contre moi une imputation diffamatoire est un lâche, et, je le somme de se faire connaître.

Tout citoyen peut être en but aux attaques du premier venu, mais l'accusé a le droit et le devoir d'exiger la preuve des faits qu'on met à sa charge. Cette preuve, je l'exige, soit du prétendu Lulu, soit de vous, Monsieur, qui avez accueilli si légèrement une délation anonyme.

J'attends de votre loyauté, que vous voudrez bien donner à ma lettre la publicité que la calomnie de ce Lulu rend nécessaire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Saint-Rirand,

RANVIER.

Nous prions M. le Maire de Saint-Rirand de relire attentivement, dans notre dernier numéro, l'article signé *Lulu*. Il verra que le Lulu en question n'a voulu faire qu'une simple plaisanterie à propos des élections de Saint-André. Au surplus, nous tenons le vrai nom de notre correspondant à la disposition de M. le Maire de Saint-Rirand.

A. M.

Un républicain au XVI^e siècle.

On croit généralement que l'œuvre de la revendication de la liberté date de 1789. C'est une grave erreur. Nos lecteurs pourront s'en convaincre par la lecture de ces lignes empruntées à l'un des écrivains les plus remarquables du seizième siècle E. D. La Boétie. Il est difficile d'attaquer plus vigoureusement le despotisme. — H. A.

Pauvres gens et misérables, peuples insensés, nations opiniâtres en votre mal, et aveugles en votre bien, vous vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus cher de votre revenu, piller vos champs, voler vos maisons, et les dépouiller des meubles anciens et paternels ! Vous vivez de sort ; que vous pourriez dire que rien n'est à vous ; il semblerait même que ce vous serait un grand bonheur, de tenir à moitié vos biens, vos familles, et vos vies ; et tout ce dégât, ce malheur, cette ruine, vous vient non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemi

et de celui que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de présenter à la mort vos personnes. Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infini de vos villes; si non qu'il a plus que vous tous les avantages que vous lui faites pour vous détruire. Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper s'il ne les prends de vous? Les pieds dont il foule vos cités d'où les a-t-il, s'ils ne sont les vôtres? Comment a-t-il aucun pouvoir sur vous que par vous autres mêmes? Comment vous oserait-il courir sus, s'il n'avait intelligence avec vous? Que vous pourrait-il faire, si vous n'étiez receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue, et traîtres de vous-mêmes? Vous semez vos fruits afin qu'il en fasse le dégât; vous meublez et vous remplissez vos maisons, pour fournir à ses loteries; vous nourrissez vos filles, afin qu'il y ait de quoi saouler sa luxure; vous nourrissez vos enfants, afin qu'il les mène pour le mieux qu'il fasse, en ses guerres, qu'il les mène à la boucherie, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, les exécuteurs de ses vengeances; vous rompez à la peine ses personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses délices, et se vautrer dans les sales et vilains plaisirs; vous vous affaiblissez, afin de le faire plus fort et raide à vous tenir plus courte la bride; et de tant d'indignités, que les bêtes mêmes ou ne sentiraient point, ou n'endureraient point, vous pouvez vous délivrer si vous essayez, non pas de vous en délivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez résolu de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le puissiez ni que vous l'agitez; mais seulement ne le soutenez plus; et vous le verrez comme un grand colosse à qui on a dérobé la base, de son poids même fondre en bas et se rompre.

LA BOETIÉ,

Discours sur la servitude volontaire.

VARIÉTÉS

L'armée.

« L'armée doit se composer de tous les Français en état de porter les armes. Les chefs sont nommés pour un temps par le peuple. Il serait utile d'appeler des magistrats civils aux fonctions supérieures de l'armée.

« La perpétuité des grades militaires est un des plus grands fléaux de la liberté publique, et c'est par elle qu'un certain despotisme s'élève sur la ruine des lois. Les officiers jadis bons citoyens, se voyant placés à jamais au-dessus du simple soldat, séparent insensiblement leurs intérêts de ceux du peuple, se créent de nouveaux besoins, se font des services qu'ils rendent à la patrie des titres pour s'emparer des distinctions, des trésors et de la puissance, ne portent plus les armes que comme on exerce un métier, et finissent par former dans l'Etat un corps aristocratique qui, pour plaire à ses chefs, auxquels il doit tout, accredit la doctrine de l'obéissance aveugle, et s'efforce d'étouffer dans ses subordonnés jusqu'aux souvenirs de leurs droits. »

Ainsi parle Philippe Buonarroti, un des patriarches de la démocratie française. A mon sens, il a exprimé dans les premières lignes ce que doit être l'armée dans l'avenir, et il a mis dans celles qui les suivent le doigt sur la plaie du militarisme. Dans une société qui reconnaît et écrit en tête de sa constitution les principes de 89, un anachronisme ne peut être qu'un danger, et doit fatalement disparaître à un moment plus ou moins rapproché.

« Les armées, comme toutes les machines destinées à produire de puissants effets, dit le général Trochu, offrent un ensemble compliqué qui fonctionne à l'aide d'un moteur et d'un mécanisme. »

Voilà, pour tout despote ou tout général, la définition vraie, radicale, classique d'une bonne armée.

Pour arriver à l'édification et à la mise en branle de cette machine à moteur et à mécanisme qu'on appelle une armée permanente et soldée, un homme — il en est qui le trouvent grand — inventa une autre machine, qui s'appelle la conscription.

La conscription! L'impôt du sang que seul paye le pauvre. L'impôt du sang auquel le riche échappe par le remplacement. L'impôt du sang qui dépeuple nos campagnes et nos ateliers pour la plus grande conservation de gouvernements plus ou moins consentis!

Les volontaires de 92, monsieur le général Trochu, ne brillaient peut-être pas par le mécanisme, mais le moteur, qui s'appelait l'enthousiasme révolutionnaire, suppléait à tout chez eux.

Lorsque, en 1792, le roi Louis XVI, forcé d'obéir à la nation, eut répondu par une déclaration de guerre à la coalition de la Prusse et de l'Autriche, les hommes spéciaux du ministère et de l'Assemblée législative cherchèrent l'armée.

Ils en trouvèrent une formidable — sur le papier.

Depuis trois ans, le recrutement se faisait péniblement, l'exercice ne se faisait plus, les officiers supérieurs, en bons gentilshommes, avaient trahi la patrie et se préparaient, sur la terre étrangère, à nous faire la guerre...

L'Assemblée n'avait pas le temps de réorganiser l'ancienne armée; elle en créa une nouvelle.

« La patrie est en danger! dit-elle, et cinq cents bataillons de volontaires répondirent à cet appel. S'ils avaient su charger leurs fusils, tout eût été pour le mieux; ils mirent la baïonnette au bout du canon, marchèrent droit devant eux, et les soldats de Brunswick furent balayés au delà de la frontière. Ils avaient le moteur.

« C'est à Carnot et au grand comité de Salut public, dit mon ami Tony Revillon, dans une excellente étude sur l'armée française, que la France républicaine dut la réorganisation de son armée. »

Les corps d'infanterie prirent le nom de demi-brigades.

Chaque demi-brigade se composait de trois bataillons.

Chaque bataillon contenait neuf compagnies, dont une de grenadiers.

Sur les trois bataillons, il y en avait deux de volontaires et un tiré des anciens régiments de ligne.

Les volontaires de 92 formèrent des demi-brigades d'infanterie légère.

A chaque demi-brigade était attachée une batterie de six pièces.

L'armée, enfin, fut partagée en divisions permanentes.

Une division comprenait deux brigades d'infanterie de ligne ou légère et une brigade de cavalerie, dont un régiment de cavalerie légère et un de grosse cavalerie, deux batteries d'artillerie (dite

celle spéciale aux demi-brigades) et une compagnie du génie.

Pour le recrutement, la France fut partagée en trois bans: le premier se composait des jeunes gens, qui devaient former l'armée active; le second, des hommes auxquels revenait le service intérieur et la défense des places fortes; le troisième, des vieillards et des enfants: à eux les ateliers et les hôpitaux.

La France entière en armes!

Onze cent mille hommes levés pour la défense de la patrie!...

Les soldats conservèrent le droit qu'avaient les premiers volontaires d'être leurs officiers; mais ce droit fut restreint. Ils n'en eurent élargi desormais que les deux tiers, et seulement jusqu'au grade de capitaine.

Au delà, l'avancement fut donné à l'ancienneté, avec pouvoir cependant aux commissaires de la Convention de choisir, en cas de génie notoire, un sous-lieutenant pour en faire, au bout de deux campagnes, un général en chef....

Telle fut cette admirable armée de la Révolution.

Comme les Gaulois et les Francs, ses pères, elle marchait au combat en chantant, et de même que les légions romaines plaient devant les hordes franques, de même les vieilles bandes de la coalition reculaient devant les demi-brigades de Carnot chantant la Marseillaise.

Eugène RAZOYA.

BULLETIN COMMERCIAL

La fabrique a vu quelques acheteurs cette semaine. Les prix des tissus n'ont pas varié, on espère que le beau temps amènera une vente plus active.

Dépêche télégraphique.

Service spécial du Courrier de Roanne

Roanne, le 11 juin, 4 h. 45 m. du s.

Cotons filés, mêmes prix, on cote.		
Chaine, 26, pur Louisiane, 1 ^{re} qualité.	4 fr. 40	
— 28 — — — — —	4 fr. 50	
Trame 26 — — — — —	4 fr. 20	
— 28 — — — — —	4 fr. 30	
Chaine, 26, mélange.	4 fr. 20	
— 28 — — — — —	4 fr. 30	
Trame 26 — — — — —	4 fr. —	
— 28 — — — — —	4 fr. 10	

Le Havre, très ordinaire, 145 fr., calme.

MERCURIALE

	Lapalisse	Roanne.	Charlieu
	Jeu di 27	Vend. 28	Sam. di 29
Froment, 1 ^{re} q. d. dec.	3 90	4 05	4 20
Froment, 2 ^e qualité.	3 85	3 95	4 00
Froment, 3 ^e qualité.	3 75	3 80	3 80
Seigle, 1 ^{re} qualité...	2 60	2 55	2 70
Seigle, 2 ^e qualité...	2 50	2 45	2 55
Seigle, 3 ^e qualité...	2 45	2 35	0 00
Orge, double décal...	2 50	2 50	2 60
Avoine.....	0 00	1 80	2 00
Colza.....			
Haricots.....	4 00	4 00	0
Farine, 1 ^{re} q. 125 k.	46 00	45 00	
Farine, 2 ^e qualité...	43 00	42 00	
Farine, 3 ^e qualité...	40 00	39 00	
Pain blanc, le kil...		0 40	
Pain bis.....		0 34	
Pain de ménage....		0 30	
Poin, les 100 kil....		6 50	
Paille.....		3 00	
Oufs, la douzaine...		0 50	
Beurre, les 500 gr...		0 95	

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET HYDROTHERAPIQUE

SAINTE-ALBAN

Près ROANNE Loire

BIGARONATÈRES
SODIQUES MOYENNES

FERRUGINEUSES
CARBONQUES FORTES

APERITIVES, DIURÉTIQUES, TONIQUES, DIGESTIVES, ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES

BOISSON DE TABLE ET DE MALADE. PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Les eaux minérales de Saint-Alban sont employées avec beaucoup de succès dans un grand nombre de maladies dont voici les principales: *Gastralgie, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte sécrétée, affections syphilitiques, névralgies chroniques et intermittentes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections séro-fébriles, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie.* Elles sont souvent efficaces dans certains cas de stérilité. Elles sont souveraines dans les convalescences. Les maladies du larynx, l'atonie de la voix, les affections de l'estomac du gouter, le gonflement des amygdalines, les ophtalmes séro-fébriles, les surdités récentes, sont traités à Saint-Alban par le gaz acide carbonique, avec un succès qui quelquefois tient du prodige.

DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE

SAISON THERMALE DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE

MÉDECIN INSPECTEUR, M. LE DOCTEUR GAY

MÉDECIN CONSULTANT, M. LE DOCTEUR GILBERT-DERECOURT

Buvette, bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. Traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE

DIRIGÉ PAR M. LE DOCTEUR GILBERT-DERECOURT.

Hydrothérapie complète, piscine, douches chaudes et froides, appareils à sudation, etc.

Traitements hydrothérapiques et hydrominéral combinés.

EAUX & LIMONADES GAZEUSES NATURELLES

Obtenues avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales de Saint-Alban, les plus riches du monde par la pureté et la quantité de leur gaz acide carbonique. Elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades factices.

PETITS ÉCHOS

C'était en présence du prince Christian de Sleswig Holstein. Deux personnes de sa maison avaient échangé entre elles quelques mots assez vifs et l'une d'elles perdit même à un tel point le sentiment des convenances que, oubliant la présence du prince, elle cria à son antagoniste:

— Vous êtes la plus grosse bête de tout Londres!

Le prince indigné s'écria:

— Vous oubliez que je suis présent!

Le bruit avait circulé ces derniers temps, que l'impératrice Eugénie, persistant dans son dessein de se rendre à Jérusalem, devait accomplir ce pèlerinage en compagnie de l'Impératrice Elisabeth d'Autriche. Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte et que, si l'Impératrice d'Autriche désire aussi faire un voyage en Palestine, ce ne sera seulement qu'avec sa suite.

Une nouvelle étonnante. M. Darimon, l'ex-secrétaire de Proudhon, l'ex-député de Paris, l'ex-transfuge de l'opposition, vient d'échanger sa culotte courte contre une place de consul de 1^{re} classe à Turin, aux appointements de 22,000 fr.

Vrai! Le gouvernement a été bien généreux. Un bureau de tabac eut suffi largement à récompenser le petit homme.

M. Vermorel et M. Robin, l'ancien rédacteur en chef du *Courrier de St-Etienne*, préparent en ce moment une brochure destinée à faire sensation; elle sera intitulée: *Candidats et Députés de 1869*, et relatera avec soin, tous les incidents curieux, tristes ou grotesques de la récente période électorale.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

du 5 au 12 juin.

MARIAGES.

Ragot Claude-Marie, propriétaire, 21 ans, et Perraud Antoinette 16 ans.
Rivaud Joseph, tisseur, 33 ans, et Fouqué Jeanne-Louise, tisseuse, 39 ans.
Genette Antoine, maréchal-ferrant, 24 ans, et Chetard Eugénie, tailleur, 22 ans.

NAISSANCES.

Longère Louis-Gaspard, fils de Jean-Marie Vital, tisseur, et de Vacheron Claudine-Marie-Philomène.
Barnay Pierre, fils de Jean, teneur de livres, et de Guillot Marie.
Mondelin Claude-Marie, fils de François, légiste, et de Genevois Marie-Victorine.
Lacaze Jean-Marie, fils de Pierre, teinturier, et de Planut Marie-Thérèse.
Lathuillière Stéphane-Thérèse, fille de Pierre, serrurier, et de Genet Adrienne.
Pelosse Félicie, fille de Claude-Marie, fabricant de cotons, et de Goutille Bonne.
Desseigne Irma, fille de Jean-François, tisseur, et de Ollier Mélanie, tisseuse.
Girardet Marie-Etienne, fils de Benoît, tisseur, et de Guillot Jeanne-Marie.
Planut Claudine, fille d'André, tisseur, et de Triand Marie.
Bertrand Antoinette, fille de Jean, charpentier en bâtiment, et de Dulgnier Louise.
Darpheuil Louise, fille de Jean-Claude, facteur, et de Thevenin Marie.
Moreau Pierre-Jérémie, fils de Pierre, tisseur, et de Rochiat Catherine.
Trois enfants naturels.

DÉCÈS.

Dumas Etienne, 58 ans, marinier. — Mousset Emmanuel, 23 ans, menuisier. — Gaillat Antoine, 43 ans. — Marchand Catherine, 3 ans. — Ravier François, 34 ans, charbon. — Billard Jeanne, 47 mois.

LE COURRIER DE PARIS

125, rue Montmartre.

Le *Courrier de Paris* est le journal hebdomadaire le plus complet, le meilleur marché et le mieux renseigné de la capitale. Il publie des articles sur les salons, bals, fêtes et théâtres, les courses, la chasse et la pêche. C'est encore un guide indispensable aux baigneurs et touristes, qui fréquentent les villes d'eaux et de bains.

Rédacteur en Chef: EMILE BADOCHÉ.

Abonnements: 12 fr. par an.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET LA MEDITERRANÉE

SERVICE DES VOYAGEURS

COURSES A LYON

Les 13 et 14 juin 1869.

Billets d'aller et de retour à prix réduits.
La compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'annoncer au public, qu'à l'occasion des Courses de Lyon, elle délivrera les 13 et 14 juin 1869, dans les gares ci-après désignées, des billets pour Lyon (aller et retour), aux prix et conditions ci-dessous indiqués:

Roanne. — 1^{re} classe, 2^e classe, 3^e classe,
13 f. 9 f. 80 7 f. 20

Ces billets seront valables tant à l'aller qu'au retour pour tous les trains des 13 et 14 juin; par exception, les billets de retour à destination de Roanne, seront en outre valables pour le train n° 746, du 15 juin, partant de Lyon à 8 heures du matin.

AVIS AU PUBLIC.

Fermeture des magasins le dimanche

Les magasins de nouveauté et draperie sont fermés tous les dimanches soir, à partir de midi.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque Commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes s'adresser franco, à M. Sanglard et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instruction et prix-courants.

CAFÉ DE L'UNION

Rue Impériale et rue Bourassières

tous les jours:

GLACES ET SORBETS, GLACE BRUTE, CARAFES FRAPPÉES
On porte en ville.

LITERIES, TOILERIES, BACHES, SACS.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Maison GRANGENEUVE-PULIN, actuellement rue Ste-Elisabeth, 62. Transféré, rue du Collège, 42, angle de la rue du Canal, à Roanne (Loire).

Le Gérant et Imprimeur, A. AUCLERC.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES DE VIGNOBLES

CUCHEMAT

A TOURNON (Ardèche).

FABRIQUE DE PRESSEURS A VIN

LOUIS GAY, CORROYEUR

Rue des Planches, 19.

Préviens MM. les vignerons, qu'il tient à leur disposition un grand assortiment de cuirs et peausserie, veau ciré et tiges en tous genres.

Gros et détails, par levée, et curé pour semelle assortie.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Toutes les bouteilles sortant de Saint-Alban ont des étiquettes blanches pour Eaux minérales, jaunes pour Limonades, vertes pour Eau gazeuse.

Certains débauchés trompent les consommateurs qui réclament la marque de Saint-Alban, en servant des produits fabriqués ailleurs, après avoir préalablement enlevé des étiquettes.

Les consommateurs peuvent se mettre en garde contre cette substitution, en s'assurant, à défaut d'étiquette, que la bride en fer blanc et le bouchon portent le nom de Saint-Alban.